

CONVENTION DE PARTENARIAT

Ma chance
moi *Aussi*



Pour l'État

Les grandes difficultés éducatives ou scolaires des enfants des catégories populaires et le lien qui est établi entre situation sociale et réussite scolaire constituent un problème récurrent. Ce constat d'inégalités sociales est doublé depuis les années 1970 d'un constat d'inégalités territoriales, avec la concentration croissante des difficultés dans certains quartiers. Au début des années 2000, on constate toujours de fortes disparités scolaires entre enfants de milieux différents. S'est alors imposée l'idée qu'une approche globalisante était nécessaire pour aider les enfants en grandes difficultés.

La réussite éducative s'appuie, en outre, sur une large mobilisation interministérielle ainsi que sur celle de multiples acteurs locaux (collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, Caisses d'allocations familiales, etc.).

Le volet « éducation » des contrats de ville favorise la nécessaire articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des enfants des quartiers prioritaires.

L'État s'appuie sur différents dispositifs pour intervenir dans les quartiers politique de la ville (QPV) :

- le programme de réussite éducative, qui structure le partenariat et produit une analyse continue des besoins. De plus, il offre un modèle pertinent d'action publique pouvant prendre en compte toutes les problématiques et offres éducatives existantes comme les relations parents/écoles, la scolarisation des moins de 3 ans, la maîtrise des apprentissages fondamentaux, le passage CM2/6^e,
- les cordées de la réussite et les parcours d'excellence,
- l'école ouverte,
- la lutte contre le décrochage scolaire,
- le dédoublement des classes de CP et des CE1,
- l'offre de stage en entreprises aux collégiens de 3^e,
- les projets éducatifs de territoire et le plan mercredi.

Pour les collectivités :

Grand Chambéry et Chambéry :

Les quartiers prioritaires, par leur richesse socioculturelle, la diversité des populations qu'ils accueillent mais également par les difficultés que rencontrent leurs habitants (précarité sociale et économique), nécessitent une action renforcée notamment en matière de soutien à la parentalité et à l'éducation. Les collectivités, avec leurs partenaires, souhaitent construire des parcours d'accompagnement intégrant des publics à différentes tranches d'âge : enfants (prévention « précoce »), préadolescents et adolescents (jeunes décrocheurs), jeunes adultes (insertion sociale et professionnelle), en lien direct avec les politiques de la jeunesse mises en œuvre à l'échelle du territoire. L'objectif est de pouvoir actionner tous les leviers existants contribuant à la construction de ces parcours en s'appuyant sur les ressources du territoire (dispositifs, acteurs) : travailleurs sociaux, éducateurs, enseignants, associations, réseaux d'entreprises. C'est pourquoi dès 2014, Grand Chambéry et la ville de Chambéry ont souhaité expérimenter un nouveau mode de faire avec l'association « ma chance moi aussi ».

Le projet éducatif du territoire Chambéry place l'enfant au centre d'une démarche éducative partenariale lui permettant de découvrir des activités complémentaires aux apprentissages de l'école,

dans le respect de ses rythmes chronobiologiques. Les partenaires du projet éducatif de territoire veillent à donner toute leur place aux parents et à leur permettre d'exercer leur rôle éducatif dans les meilleures conditions. Dans le cadre de l'évaluation du projet éducatif de territoire 2015-2018 et de son renouvellement, sont retenus comme prioritaires l'implication de l'ensemble des acteurs pour favoriser une co-éducation au service de l'enfant, le développement du lien avec les familles et l'organisation d'accueils adaptés et diversifiés respectant l'enfant, en tant qu'individu, au sein d'un collectif.

Grand Lac et Aix-les-Bains

Le territoire s'attache à promouvoir la sécurité morale et affective des enfants accueillis dans ses dispositifs et structures (établissements d'accueil du jeune enfant, ALSH périscolaires et extrascolaires, Programme de réussite éducative, accompagnement scolaire). Il s'investit tout particulièrement sur la formation du personnel aux besoins des enfants et des familles, à la veille sur les nouvelles pédagogies et les problématiques sociétales.

Ses actions sont mises en œuvre dans des objectifs :

1. de favoriser la mixité sociale , territoriale, de genre, générationnelle... en proposant :
 - des structures d'accueil dans les centres-villes, coeur de village et les quartiers,
 - une tarification adaptée aux possibilités financières des familles,
 - des actions ouvertes à tous (filles/garçons, origines, âges), ouvertes sur le territoire et sur le monde,
2. de favoriser l'épanouissement de l'enfant par l'accès à une palette très large d'activités culturelles et sportives, en valorisant particulièrement l'environnement « Lac et Montagnes ».
3. de favoriser l'émancipation de l'enfant pour l'accompagner à devenir un citoyen de demain, acteur de la cité.

Ces actions sont réfléchies, construites et réalisées dans une logique de réseau et de continuité éducative avec l'ensemble des acteurs intervenant autour de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaires, professionnel du champ médico-social et de l'éducatif) via une démarche partenariale à l'échelle intercommunale, cohérente avec le territoire de vie des enfants et des familles.

Le CCAS de la ville d'Aix les Bains porte le programme de réussite éducative. Il a été mis en place en 2008 et accompagne environ 40 situations par an pour des jeunes en obligation scolaire (6 à 16 ans) et environ 15 situations par an pour les 16-18 ans.

Considérant que la finalité et les actions conduites par l'association ci-après présentée participe de ces politiques,

L'association « Ma chance, moi aussi » accompagne les enfants issus de familles en difficultés éducatives dans les quartiers prioritaires, à travers une prise en charge éducative, pédagogique, totale et unifiée.

Une famille est définie comme étant en difficultés éducatives lorsqu'elle cumule les critères suivants : Difficultés de compréhension du français - Difficultés sociales, financières - Difficultés d'intégration - Faiblesse du niveau de formation - Problèmes médicaux - Fragilités psychologiques - Carences / Insuffisances éducatives envers l'enfant - Contexte familial de tension / Difficultés relationnelles et affectives.

En agissant auprès des enfants en prévention précoce dès l'âge de 6 ans et sur une longue durée, il s'agit de leur donner toutes les chances de réussite pour qu'ils soient, demain, adultes pleinement intégrés dans la société.

La coopération avec les parents est totale. Un contrat d'engagement est signé avec chaque famille pour la mobiliser et l'impliquer de façon pleine et entière dans l'éducation de l'enfant afin qu'elle garde toute sa responsabilité.

Un référent éducatif suit un groupe de 12 enfants tout au long de l'année. Sa mission principale, l'accompagnement éducatif, repose sur l'acquisition par les enfants des savoirs et savoir-être dans les valeurs de la République. Aux côtés des parents, il s'agit de guider l'enfant dans son apprentissage et dans le développement de ses facultés. Chaque enfant est encadré afin qu'il trouve dans les outils fournis la possibilité de se développer et de grandir sereinement dans le respect d'autrui. Cet accompagnement s'inscrit principalement dans 4 dimensions :

- transmission des valeurs républicaines ; enseignement des droits et des devoirs – éveil citoyen,
- éducation à l'alimentation, à l'hygiène, au bien-être,
- valorisation et encouragement au dépassement de soi,
- apprentissage de l'adaptation, la réflexion, l'analyse.

Une politique de découverte de la région et d'enracinement dans le territoire est également un axe fort de l'accompagnement : la sensibilisation au patrimoine régional, à l'histoire d'un territoire, sa faune, sa flore doivent être au cœur des actions. L'idée étant que le développement du sentiment d'appartenance à une région sera un marche-pied vers l'adhésion à la France et ses valeurs.

L'accompagnement des enfants s'articule autour de 2 périodes

a) Périscolaire

Prise en charge des enfants du lundi au vendredi en période scolaire dans le cadre d'ateliers de 6 enfants :

- temps d'aide aux devoirs et de renforcement scolaire animé par des enseignants de l'Éducation Nationale (en activité, retraités ou en formation et salariés de l'association) qui interviennent en complément de l'école, pour des répétitions et renforcements scolaires,
- temps de découverte et d'ouverture au monde (activités artistiques, culturelles, sportives) animés par des bénévoles et vacataires professionnels qui amènent des compétences précises en périscolaire (professeur d'échecs, de théâtre, d'anglais, d'arts plastiques / intervenants contes, informatique et citoyenneté, etc).

b) Extrascolaire

Prise en charge des enfants 50% des vacances scolaires soit dans le cadre de séjours éducatifs, soit dans le cadre de temps d'accueil à la journée,

- mise en place du fil rouge montagne pour ancrage des enfants dans un territoire,

- éveil culturel : histoire et géographie d'un lieu,
- loisirs et détente,
- transmission du cadre éducatif, des règles d'hygiène corporelle et alimentaire.

L'association « Ma chance moi aussi » a été créée le 18 novembre 2014. Après une expérimentation réussie sur le quartier des Hauts de Chambéry en étroite partenariat avec Grand Chambéry et la ville de Chambéry. L'association a ouvert depuis à l'automne 2017 deux nouveaux établissements en Savoie, à Aix-les-Bains dans le quartier de Marlioz et à Albertville dans le quartier Val de Roses - Contamine. En 2018, le développement national est lancé avec une présence sur les villes de Lyon, Clermont-Ferrand, Annemasse, Grenoble et Aulnay-Sous-Bois.

Il est convenu entre :

- L'État, représenté par Monsieur le Préfet de la Savoie, Louis LAUGIER
- L'Éducation Nationale représentée par le Directeur Académique, Frédéric GILARDOT
- Grand Chambéry, représentée par Monsieur le Président, Xavier DULLIN
- Grand Lac, représentée par Monsieur le Président, Dominique DORD
- La Ville de Chambéry, représentée par Monsieur le Maire, Michel DANTIN
- La Ville d'Aix-les-Bains, représentée par Monsieur le premier adjoint au Maire, Renaud BERETTI

d'une part,

Et

- L'association « Ma chance, moi aussi », représentée par le Président, Monsieur André PAYERNE, agissant en qualité de Président, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil d'administration du 08 septembre 2015,

Ce qui suit :

TITRE I : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention formalise le développement d'un partenariat concourant à la réussite éducative des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville.

Ainsi :

- L'association « Ma chance, moi aussi » est reconnue comme un acteur éducatif de la politique de la ville par l'État, l'Éducation Nationale et les collectivités qui copilotent les contrats de ville, Aix les Bains et Grand Lac, Chambéry et Grand Chambéry. Dans ce cadre, les territoires disposent d'un programme de réussite éducative qui constitue le principal outil d'accompagnement éducatif des familles des quartiers, en complément de l'Éducation Nationale, pour les temps périscolaires et extrascolaires. L'association sera conviée à participer aux différentes instances du dispositif, qui selon les cas, pourra orienter des enfants vers l'association « Ma chance, moi aussi ». L'association et le dispositif développeront des relations professionnelles de confiance, d'échanges permettant l'optimisation des missions de chacun.
- L'ensemble des signataires s'informeront et échangeront mutuellement sur tout ce qui pourrait être utile au bon accomplissement de la mission de chacun, dans le respect de la confidentialité. Des chartes de confidentialité seront élaborées dans chaque territoire.
- L'association « Ma Chance, moi aussi » gèrera son activité dans un contexte apolitique et dans le respect des valeurs de la République et de la laïcité.
- L'association « Ma Chance, moi aussi » respectera la législation Jeunesse et Sport ainsi que toutes les règles de sécurité et d'hygiène correspondant aux législations en cours dans le cadre de l'accueil des mineurs.
- l'association agira dans le champ de ses compétences en cohérence avec les objectifs du programme de réussite éducative définis dans le cadre de la loi Borloo de 2005.

TITRE II : DURÉE DE LA CONVENTION

La durée de validité de la présente convention s'étend jusqu'à la fin des contrats de ville 2015-2020.

TITRE III : SUIVI / ÉVALUATION

L'association apportera annuellement aux signataires de la convention les éléments qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs : nombre d'enfants et de familles concernés, implication des familles, origine géographique, jours d'ouverture, capacité d'accueil, taux de fréquentation, mobilisation du partenariat sur chaque territoire, bilan détaillé du programme d'actions, bilans financiers.

Chaque enfant aura un livret de suivi dans lequel sa progression sera évaluée à partir d'une grille d'indicateurs.

TITRE IV : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties, sous réserve d'un préavis d'un mois par lettre recommandée avec avis de réception.

TITRE V : LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

Fait à Chambéry, le

Pour l'État

Le Préfet

Pour la direction des services départementaux
de l'Éducation Nationale

Le Directeur académique

Pour Grand Chambéry

Le Président

Pour la Ville de Chambéry

Le Maire

Pour Grand Lac

Le Président

Pour la Ville d'Aix-les-Bains

Pour le Maire, le 1^{er} adjoint

Pour l'association

Le Président